



COMITÉ SUR LA MOBILITÉ DURABLE ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE LE 22 AVRIL 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

- Sont présents : M^e François Bélisle, conseiller municipal (départ : 11 h 41)
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal et vice-président du comité (arrivée : 9 h 34, départ : 9 h 42-9 h 54, 10 h 03-10 h 36)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
M^{me} Valérie Renaud-Martin, conseillère municipale (départ : 9 h 34, retour : 9 h 42)
- Invités présents : M^{me} Sandra Baron, chef de service – Urbanisme (départ : 10h, retour : 10 h 42)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale (arrivée : 8 h 39, départ : 9 h 42)
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (départ : 10 h 59)
M. Michel Cormier, conseiller municipal (départ : 9 h 42)
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal (arrivée : 9 h 19, départ : 9 h 42-9 h 51, 10 h 59)
M. Pierre Daviau, technicien – Surveillance de chantiers
M^{me} Sylvie DesRoberts, chef de service – Finances et administration (départ : 10 h 43-10 h 59)
M^{me} Maude Desrosiers, ingénieure
M. Claude Ferron, conseiller municipal
M^e Marie-Claude Fugère, coordonnatrice – Accès à l'information et assistante-greffière (départ : 9 h 33)
M. Samuel Gervais, attaché politique (arrivée : 9 h 19, départ : 11 h 54)
M. Marc-André Godin, chef de service – Planification et programmes (départ : 9 h 52)
M. Samuel Gosselin, superviseur, STTR (départ : 12 h 08)
M^e Sarah Landry, secrétaire administrative aux commissions et comités
M^{me} Sonia-Karine Larocque, chef de division – Planification
M. André Lavoie, directeur général, Roulons Vert
M. Alain Lizotte, chef de division – Voie publique (arrivée : 8 h 43, départ : 12 h 05)
M^{me} Stéphanie Marion, inspectrice aux opérations policières (départ : 9 h 42, retour : 10 h)
M^{me} Mariannick Mercure, conseillère municipale (départ : 11 h 08)
M^{me} Marianne Méthot, directrice de cabinet (arrivée : 10 h 42, départ : 11 h 09)
M. Serge Nadeau, conseiller en planification, programmation et recherche, Direction de la santé publique, CIUSSS MCQ (départ : 12 h 04)
M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M^e Sébastien Rheault, avocat (départ : 9 h 33)
M. Denis Roy, conseiller municipal (départ : 11 h 43)

M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
(arrivée : 8 h 45, départ : 11 h 29)

M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 8 h 44, départ : 9 h 42)

M^e Stéphanie Tremblay, assistante-greffière et légiste (départ : 10 h 10,
retour : 10 h 18)

M^e Yolaine Tremblay, directrice – Greffe, gestion documentaire et archives et
greffière (départ : 9 h 33)

Sont absents : M. Simon Boudreau, citoyen
M. Sylvain Perron, citoyen
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la séance**

M. Pierre Montreuil préside la rencontre et en déclare l'ouverture à 8 h 32.

2. **Diffusion Web des procès-verbaux des séances des Comités**

M^{es} Yolaine Tremblay et Marie-Claude Fugère proposent de nouvelles règles de fonctionnement pour les réunions des Comités en lien avec la diffusion Web des procès-verbaux de leurs séances. M^e Tremblay explique que les nouvelles règles de fonctionnement sont applicables dès la présente réunion et souligne que l'objectif de la diffusion Web des procès-verbaux est d'assurer la transparence de l'administration auprès des citoyens de la Ville de Trois-Rivières.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

4. **Adoption des procès-verbaux des rencontres du 28 janvier, 25 février et 25 mars 2021**

Les procès-verbaux des rencontres du 28 janvier, 25 février et 25 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

À 9 h 40, les membres du Comité conviennent de poursuivre la rencontre sur la plateforme Zoom en raison des difficultés techniques éprouvées avec la plateforme Team.

5. **Suivis stratégiques**

5.1. **Suivi des axes et du tableau des projets**

a) **6000-20-106 Quartiers conviviaux**

M. Marc-André Godin revient sur la recommandation du Comité d'abaisser les limites de vitesse sur les rues conviviales, et explique qu'il souhaite étudier la situation pendant la

période estivale 2021. De plus, il craint que l’affichage de la nouvelle limite de vitesse ne lui permette pas de constater les effets des infrastructures implantées dans les rues conviviales.

Les membres du Comité discutent de la situation, et certains membres font valoir que l’objectif du projet des rues conviviales ne sera pas atteint si la limite de vitesse actuelle est maintenue. Enfin, M^{me} Valérie Renaud-Martin propose de sonder les responsables du projet, puisque le projet initial ne prévoit pas la diminution de la limite de vitesse. Par conséquent, les membres du Comité conviennent de sonder les responsables du projet afin de déterminer si oui ou non les limites de vitesse doivent être réduites à 30 km/h dans les rues conviviales.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s’exprimer, le président recommande de sonder l’avis des responsables du projet concernant la diminution de la limite de vitesse à 30 km/h dans les rues conviviales. De plus, si la majorité des responsables sont favorables à la diminution de la limite de vitesse, le président recommande de modifier le Règlement sur les limites de vitesse sur les voies de circulation locales et le Règlement sur la circulation et le stationnement. Approuvé à l’unanimité.

6. Suivi des rencontres antérieures

6.1. District de Pointe-du-Lac

6.1.1 Rue des Jardins-de-Baie-Jolie – Sensibilisation à la quiétude du voisinage bâti, notamment par le respect des limites de vitesse

M^{me} Sandra Baron revient sur la situation de la rue des Jardins-de-Baie-Jolie, et informe les membres du Comité que des actions de sensibilisation ont été entreprises afin de réduire la vitesse des camions lourds circulant sur cette rue. Les membres du Comité discutent de la situation, et proposent que le critère « Diminution de la qualité de la vie » soit ajouté à l’arbre décisionnel au moment de sa révision. Enfin, les membres conviennent que la révision de l’arbre décisionnel sera présentée à un prochain Comité.

6.1.2. Rang Saint-Charles – Diminuer la vitesse pour sécuriser les piétons

M. Guy Plamondon rappelle aux membres du Comité qu’une demande a été déposée afin de réduire la vitesse à 50 km/h sur une portion du rang Saint-Charles. Il explique qu’une réévaluation a été réalisée en 2021, et ajoute que le projet se classe dans la liste de sécurité routière et dans la liste des mesures d’apaisement. Par conséquent, les membres du Comité conviennent de maintenir la décision de 2019, soit de maintenir l’affichage de la limite de vitesse à 70 km/h pour une portion du rang Saint-Charles. Pour sa part, M^e François Bélisle est d’avis que la vitesse doit être réduite et exprime son insatisfaction concernant la recommandation.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le maintien de la décision de 2019, soit de maintenir l'affichage de la limite de vitesse à 70 km/h pour une portion du rang Saint-Charles. Approuvé à la majorité des voix.

6.12. District des Estacades et District de Châteaudun

6.12.1 Rues Barkoff, Vachon et des Ormeaux – Bilan de la rencontre du 19 avril 2021

M^{me} Sonia-Karine Larocque revient sur la rencontre d'information avec les commerçants de la rue Barkoff qui a eu lieu le 19 avril 2021. Elle explique que des commerçants ont soulevé des inquiétudes concernant l'ajout de bandes cyclables et de la voie centrale pour le virage à gauche. De plus, elle informe les membres du Comité que la rencontre prévue avec les citoyens de la rue des Ormeaux a été annulée, puisqu'une seule inscription a été reçue. Concernant les travaux de la rue Vachon, une rencontre s'est tenue le 21 avril 2021 avec les commerçants, et une demande a été déposée afin que la bande cyclable du côté sud de la rue soit transformée en piste cyclopédestre. M^{me} Larocque explique aux membres que la réalisation d'une piste cyclopédestre nécessite une évaluation sur l'implantation de bollards et des travaux de marquage particuliers. Par conséquent, elle demande aux membres du Comité de se positionner face à la requête, car une étude doit être effectuée avant la réalisation des travaux demandés. Elle termine en précisant que le marquage sur rue va être réalisé en 2021 et ajoute que pour le moment, aucune autre intervention n'est planifiée pour la rue Vachon.

Les membres du Comité discutent de la demande et certains membres soulignent que la situation pourrait causer un faux sentiment de sécurité pour les piétons, puisque les bollards sont retirés en période hivernale.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas transformer la bande cyclable du côté sud de la rue Vachon en piste cyclopédestre. De plus, il recommande la mise en place d'une campagne de sensibilisation pour les premières journées suivant l'implantation du nouveau marquage sur la rue Barkoff. Approuvé à l'unanimité.

7. Présentation des nouvelles demandes à traiter

7.3. District de La-Vérendrye

7.3.1 Retrait d'espaces tarifé pour les réserver aux véhicules de la STTR

Une demande est déposée afin de réserver cinq espaces de stationnement près du Terminus Centre-Ville pour les véhicules de services de la STTR. M. Guy Plamondon explique que les véhicules sont stationnés de façon temporaire au stationnement Badeaux. Par conséquent, il présente aux membres du Comité les endroits proposés : rue Badeaux, rue Saint-Antoine et rue Notre-Dame Centre.

Les membres du Comité discutent de la demande, et MM. Denis Roy, Claude Ferron et François Bélisle affirment que les espaces réservés ne doivent pas se trouver sur les rues les plus achalandées.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande à la STTR d'effectuer des démarches auprès d'organismes pour le stationnement des véhicules de service à proximité du Terminus Centre-Ville. À défaut, le président recommande de réserver cinq espaces de stationnement sur la rue Saint-Roch. Approuvé à l'unanimité.

7.4. District Marie-de-l'Incarnation

7.4.1 Rue Sainte-Cécile (entre la rue Hart et le boulevard du Saint-Maurice) – Autorisation de changer le stationnement de côté de rue

M. Guy Plamondon explique qu'une demande a été déposée pour changer de côté de rue l'emplacement des espaces de stationnement sur la rue Sainte-Cécile, entre la rue Hart et le boulevard du Saint-Maurice. Il indique que la modification de l'emplacement a pour objectif d'empêcher les manœuvres d'évitement des poteaux d'Hydro-Québec par les autobus de la STTR. Les membres du Comité discutent de la demande, et M. Denis Roy affirme que la situation ne doit pas être modifiée puisque cela contribue à diminuer la vitesse des automobilistes circulant dans les rues.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas modifier l'emplacement du stationnement sur la rue Sainte-Cécile. Approuvé à l'unanimité.

7.4.2. Rue Saint-Prosper – Retrait de cases de stationnement pour faciliter les manœuvres pour les camions lourds

Une demande est déposée pour retirer un espace de stationnement payant sur la rue Saint-Prosper afin de faciliter les manœuvres des camions lourds qui effectuent la livraison. Les membres du Comité discutent de la demande et conviennent d'autoriser le retrait d'un espace de stationnement.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de retirer un espace de stationnement sur la rue Saint-Prosper près du Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph. Approuvé à l'unanimité.

7.4.3. Rue Radisson – Permettre un agrandissement de la terrasse sur le trottoir

Une demande est déposée afin de procéder à l'agrandissement d'une terrasse sur la rue Radisson. M. Guy Plamondon explique qu'il s'agit d'une situation temporaire et que

l'agrandissement fait en sorte que les piétons doivent contourner le lampadaire en passant par la rue. Il ajoute que les personnes à mobilité réduite doivent circuler le long des bâtiments afin de se guider. M. Plamondon termine en précisant que la terrasse doit être installée en bordure de rue ou sur l'espace réservé au stationnement.

Les membres du comité discutent de la demande et de ses conséquences sur la circulation des personnes à mobilités réduites ou ayant un handicap visuel. Certains membres affirment être en accord avec la demande, puisqu'il s'agit d'une situation temporaire, alors que d'autres soutiennent qu'il est important de ne pas compromettre la sécurité des piétons. Enfin, M. Pierre Montreuil propose que l'agrandissement de la terrasse soit déplacé vers la rue Notre-Dame Centre afin que les piétons n'aient pas à contourner le lampadaire par la rue.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de procéder à l'agrandissement de la terrasse uniquement si elle est déplacée vers la rue Notre-Dame Centre, afin que les piétons n'aient pas à contourner le lampadaire par la rue Radisson. Approuvé à l'unanimité.

Puisque l'assemblée n'a plus le quorum à 11 h 42, M. Claude Ferron, conseiller municipal, est nommé substitut de M^e François Bélisle pour la suite de la rencontre.

7.5. District du Carmel

7.5.1 Rue de Souigny – Traverse du parc linéaire des Coteaux par des véhicules

M. Guy Plamondon explique que certains automobilistes utilisent le parc linéaire des Coteaux comme traverse afin d'accéder aux résidences adjacentes, et demande aux membres du Comité de se positionner face aux actions qui peuvent être entreprises pour éviter que des automobilistes circulent à cet endroit. Les membres du Comité discutent de la situation, et M^{me} Sandra Baron explique que le statut du parc sera confirmé lors de la prochaine modification du Règlement sur les aires écologiques, les espaces verts, les parcs, les parcs-écoles et les zones de conservation naturelles, et ajoute que le règlement va interdire la circulation des véhicules motorisés sur le parc linéaire.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de reporter la discussion après la modification du Règlement sur les aires écologiques, les espaces verts, les parcs, les parcs-écoles et les zones de conservation naturelles. Approuvé à l'unanimité.

7.9. District des Forges

7.9.1 Rue P.-E.-Neveu (entre le boulevard Hamelin et la rue P.-A.-Gouin) – Diminuer la vitesse

Une demande a été déposée afin de réduire la limite de vitesse sur la rue P.-E.-Neveu entre le boulevard Hamelin et la rue P.-A.-Gouin. M. Guy Plamondon informe les membres du Comité que le projet se classe dans la liste des mesures d'apaisement.

7.14. District de Sainte-Marthe

7.14.1. Limiter le stationnement à certaines périodes de l'année sur la rue des Sizerins

M. Guy Plamondon explique qu'une demande est déposée afin d'interdire le stationnement en période estivale sur l'un des côtés de la rue des Sizerins. En effet, plusieurs automobilistes circulent sur la rue en période estivale et se stationnent de façon à causer des inconvénients.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'interdire le stationnement sur une portion d'un côté de la rue des Sizerins pendant la période estivale, soit du 1^{er} avril au 1^{er} novembre. Approuvé à l'unanimité.

7.15. Ville

7.15.1. Difficulté d'approvisionnement en produits de marquage

M. Guy Plamondon informe les membres du Comité des difficultés d'approvisionnement en produits de marquage causées par la pandémie et ajoute que les travaux de marquage ont débuté dans certains secteurs de la Ville.

7.15.2. Réflexion sur l'implantation de voies réservées au transport collectif et au covoiturage

Le point est reporté à la prochaine rencontre du Comité.

8. Informations

8.1. Comparaison de deux projets pilotes – Traverse piétonne Thermo design et traverse verte

Le point est reporté à la prochaine rencontre du Comité.

8.2. Travaux prévus dans le secteur du Corbusier

M. Guy Plamondon explique qu'une séance d'information aura lieu le 29 avril 2021 pour les résidents du secteur du Corbusier, séance qui a pour objectif de présenter les changements apportés au secteur et de répondre aux questions des citoyens.

9. **Affaires diverses**

9.1. Application Garage 529 – Lutte contre le vol de vélos

M. Claude Ferron présente l'application Garage 529, et questionne les membres du Comité si l'application peut être implantée dans le cadre de la refonte du projet Opération Vélo Numéro d'Identification (OVNI). Les membres du Comité conviennent que le sujet sera discuté à une prochaine rencontre du Comité, et que M^{me} Stéphanie Marion communiquera avec le SPVM pour obtenir des informations sur l'application.

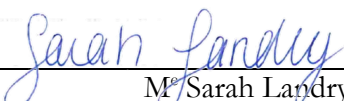
9.2. Sentinelles sur le terrain – Projet de sécurité routière

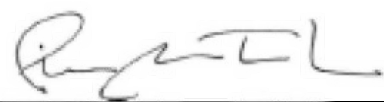
M. Claude Ferron explique que des étudiants de Techniques policières l'ont interpellé concernant le projet de sentinelles sur le territoire de la Ville et précise que le projet vise la résolution de conflits. Par conséquent, M. Ferron propose de soumettre aux étudiants un questionnaire sur les enjeux visant la sécurité routière. Les membres du Comité conviennent que des discussions auront lieu entre M. Ferron et M^{me} Stéphanie Marion.

[...]

Clôture de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12 h 17.


M^{me} Sarah Landry
Secrétaire administrative aux commissions
et comités


M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller municipal